

MESSAGER

Annonces: 1 fr. la ligne
caractères 10 points (pet. rom)
AU COMPTANT.
S'adresser au bureau des
affaires européennes.

DE TAHITI.

Partie officielle

Par ordre de M. Le Commandant Particuler, Commissaire Impérial p. i., en date du 14 juillet.

La démission de M. Tréve, lieutenant d'infanterie de Marine, des fonctions d'officier d'ordonnance, d'Aide Major, Directeur des affaires Européennes, de la Police et de l'imprimerie a été acceptée; il a été remplacé dans ces diverses fonctions par M. Vallés, capitaine d'infanterie de Marine.

Avis officiel.

ADJUDICATION PUBLIQUE.

Il sera procédé en séance publique, à Papeete, le 3 août, 1887, à midi, dans le cabinet de l'Ordonnateur, en sa présence, et avec le concours de qui de droit, à l'adjudication au plus bas prix, sur soumissions cachetées, de la fourniture

de six chevaux pour la Gendarmerie et de six mules pour le service des levés p. i.
On pourra prendre connaissance des conditions particulières à cette fourniture, au secrétariat du l'Ordonnateur, à la Gendarmerie et au Génie.

NOTICE

PUBLIC ADJUDICATION.

On the third of August 1887, to-wit: one o'clock at Papeete, will take place publicly at the cabinet of the Ordonnateur, in presence of and with the assistance of whom it may concern, the adjudication of the lowest price, in sealed propositions, the furnishing of

Eight horses for the Gendarmerie
And six mules for the transport service.
The particular conditions of this furniture can be seen, either at the secretary of the Ordonnateur, at the Gendarmerie; or at the Génie department.

NOUVELLES LOCALES.

Mercredi, 15 du courant, la goélette hawaïenne la *Queen of the Isles* a été balée sur la cale, et a été remise à flot, le vendredi 16, après avoir réparé les avaries aux plus majeures qu'elle avait éprouvées dans un voyage.

Cette opération très délicate, et égard aux formes très fines de ce bâtiment, a parfaitement réussi grâce aux précautions prises par M. Le Doyeur, directeur de l'arsenal.

Déjà, l'on se le rappelle, cette goélette avait dû monter sur la même cale, mais ses formes tout à fait exceptionnelles avaient rendu l'extraction d'une difficulté telle qu'on n'avait pu la faire.

Notre cale est enfin réparée de la grande avarie qui lui avait été causée par le halage du halleinier le *Jetfield*, avarie occasionnée surtout par l'entraînement du capitaine qui n'avait pas voulu décharger entièrement pour alléger son navire; aussi, devenant au un bâtiment ne sera balé que lorsqu'il sera dans les conditions strictement voulues et, fixées par le directeur de l'arsenal.

NOUVELLES DIVERSES.

S. M. l'Empereur et S. M. l'Impératrice, accompagnés de M. le général comte de Montebello, de M. le colonel marquis de Toulougon, de M. Bachelon, de M. le Vicomte Lezay-Matruix, de M^{me} de Sauley et de la Poire, ont été aujourd'hui, à trois heures et demie, dans l'ancien parc de Neuhilly, et ont honoré de leur présence une expérience de la pochienne à vapeur de MM. Barral-frères.

Leurs Majestés ont été reçues à leur descent: de voiture par MM. Barral et par M. Kintoy.

Un grand nombre d'ouvriers du paï qui se trouvaient sur le champ d'expérimentation ont salué l'arrivée de Leurs Majestés des cris de *Vive l'Empereur!* et de *Vive l'Impératrice!*

La pochienne, mise aussitôt en marche, frappait environ quarante coups par minute, et détachait à chaque coup des bandes de terre de 9" 30 de largeur, de 0" 47 d'épaisseur et de 0" 45 de profondeur, travaillant ainsi 10 mètres, superficiels par minute. Les garons et les surfaces étaient calculés profondément et la terre parfaitement soulevée présentant l'aspect d'un excellent labour à la

main. Par les ordres de l'Empereur, la machine, qui avait déjà sur son parcours levé de nombreuses racines, a été conduite auprès d'un grand poulpier, où elle a levé avec la plus grande facilité une racine de 0" 07 à 0" 08 de diamètre et de 1 mètre de largeur, que Leurs Majestés ont examinée avec la plus grande attention.

L'Empereur et l'Impératrice se sont ensuite rendu au compte détaillé des divers dispositifs de cette machine. Mais ce qui a surtout vivement intéressé Leurs Majestés, ce sont les services qu'elle peut rendre par son emploi aux défrichements en Afrique, en Sologne, en Bretagne; aux défroncements, aux labours en France et dans les colonies, où la main-d'œuvre est si rare. Leurs Majestés, après avoir témoigné à MM. Barral leur satisfaction, sont parties, saluées à leur départ, comme elles l'avaient été à leur arrivée, par les cris de *Vive l'Empereur!* et *Vive l'Impératrice!*

Leurs Majestés ont visité également les serres de M. Lenthéric, jardinier floriste, dont elles ont admiré le bel établissement.

CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Hong-Kong, le 14 janvier 1887.

Les Chinois ne se bornent plus à se défendre à Canton et sur le Fleuve; ils ont repoussé des prestations et des pampils-tes qui excitent à la haine et au mépris des étrangers; on leur interdit de servir les barbares, et nous avons dû craindre un mouvement insurrectionnel à Hong-Kong même. Sir John Bowring s'est entendu avec M. l'amiral Guérin, commandant en chef de la situation française, et ils ont arrêté des mesures suffisantes pour contenir, en l'esoin, la population chinoise. Cinquante hommes des équipages français ont pris position dans la partie est de la ville, et toutes les dispositions sont prises pour mettre à terre, au premier signal, toutes les compagnies de débarquement et quatre obusiers de campagne.

Il semblerait que cette attitude des Français doit être attribuée à des instructions arrivées par la dorsière maille, la France et l'Angleterre s'étant concertées, assure-t-on, avant même de connaître les récents événements de Canton, pour obtenir du gouvernement chinois la révision de leurs traités qui expirent incessamment; et leurs représentants auraient reçu des dépêches qui, en leur prescrivant la conduite identique qu'ils auront à tenir pour atteindre ce résultat d'un commun accord, les avertissent à se prêter un appui réciproque dans toutes les éventualités. Quoi qu'il en soit, il est temporel que nous renvoie de secours, et si de nouvelles forces tardaient à arriver en Chine, tous les Européens indistinctement finiraient par se trouver exposés aux plus graves dangers.

Vous apprendrez, en effet, que les incidents de la lutte dont Canton est le théâtre principal se succèdent rapidement et acquièrent chaque jour plus de gravité. Vous connaîtrez, quand vous recevrez cette lettre, le nombre de la destruction des factoreries; le feu y a été mis par les Chinois en vingt endroits à la fois, et les Anglais, ne pouvant se multiplier, ont fait des efforts inutiles pour s'en rendre maîtres.

À la place des factoreries, on ne voit plus aujourd'hui qu'un amas de ruines. Encouragés par l'insuffisance momentanée des forces dont dispose l'amiral Seymour, les Chinois se montrent résolus à procéder par le meurtre et l'incendie; des soldats impériaux ont pris passage, sous un déguisement, à bord du bateau à vapeur le *Thistle*, qui faisait le service de la poste, pendant que le navire descendait la rivière, ces soldats se sont jetés sur les Européens qu'ils ont assassinés, et ont ensuite jeté le bâtiment à la côte en y mettant le feu.

Dans la journée du 2 de ce mois, un grand nombre de jonques ont tenté de s'emparer du vapeur de guerre le *Corsmandel*, portant le pavillon de l'amiral Seymour; les Chinois avaient choisi le moment de la plus basse marée et pendant que les différents steamers se pourvaient pas se prêter un secours mutuel. Le *Corsmandel* a opposé une vigoureuse résistance, et les assaillants ont dû se retirer après avoir perdu beaucoup de monde, les Anglais ont en un officier et quinze hommes tués et huit hommes blessés.

Le projet de traité basé sur l'unité militaire allemande, qui avait été adopté par la conférence de Vienne, et qui devait être soumis à l'approbation des divers gouvernements intéressés, a été signé le 14 janvier par l'Autriche et la principauté de Liechtenstein d'une part, et de l'autre par les Etats du Zollverein allemand; déjà été par la convention monétaire du 30 juillet 1836. Il sera exécutoire à partir du 1^{er} mai de l'année courante, et jusqu'à la fin de l'année 1873; en d'autres termes, pendant

line période de quinze ans. On attend les meilleurs effets de cette mesure, qui est destinée à apporter dans le système monétaire de l'Allemagne des réformes et heurtes et à l'ultérieurement désirés.

ETAT-CIVIL.

Il y a publication de mariage entre M. BELLAS, Alphaux, sans profession, et M^{lle} FÉLICE LAGAZZÉ.
 Papierote de 10 pages 3-857.
 L'Officier de l'état civil
 O'DANICA Philidor.

BÂTIMENTS SUR RADE.

DE COMMERCE.

- 29 Avril, Transport Français *Hévaui*, commandé par M. Richard-Foy, lieutenant de vaisseau.
- 5 Juin, *Génetia* coloniale Hydrographe, commandée par M. Doyleng, lieutenant de vaisseau.
- 21 Août, à vapeur *Milou*, commandé par M. de Péréal, capitaine de frégate.
- 6 juillet, Corvette de charge Française *Protespale*, commandée par M. Martin, lieutenant de vaisseau.

DE COMMERCE.

- 28, id. Havaleine *Queen of the Isles*, cap. Chapman, en partance.
- 30, Bâtiment Américain *Zona*, cap. Massé Fils.
- 9, Golette de Hashine *Jode*, cap. Clark.

Mouvements du port de Papeete, du samedi 11 au samedi 18 Juillet 1857.

ENTRÉS.

NARY.

SORTIS.

- 12, Golette du Protectorat *Caroline*, pour Bechara.
- 11 juillet, Bateau de Bologna *Tidonea*, cap. Mouton, pour les lies sous le vent.
- 15, Golette à la voile *Emily Hart*, cap. Sutton, pour les ventants.

DE PAU L'EMPEREUR, LA LOI ET JUSTICE.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE.

On fait savoir que le treizième juillet, en l'audience des criées du tribunal de première instance de Papeete.

Il sera procédé à l'adjudication par suite de saisie immobilière, du droit à la possession d'un bail commencé en 1842 et ayant une durée de treize ans, d'une plantation de caféier, sites à Faa, district de Tahiti.

Cette plantation a 11 conteneurs de dix hectares quatre vingt ares, au environ, est bornée à l'Est par le ravin, au Nord par la propriété du sieur Laurocade, et à l'Ouest par une langue de terre, qui la sépare de la grande route de Faa à Papeete, et est plantée d'environ six mille pieds de caféiers, grand nombre de mûres, vitiers, oranges et autres arbres indigènes.

La dite propriété soumise à la requête du sieur J. Fabre, néopait, agissant en qualité de liquidateur de la dite société H. Von Strahl et C^{ie} de Papeete, ayant en l'absence d'auteur, substitué le greffier des tribunaux, pour donner à cette affaire la publicité voulue par les articles 695, 697 et suivants de code de la procédure civile, sur le sieur Muller, Frédéric Andreas, capitaine de la golette *Expédition*, lequel, est actuellement absent de Papeete.

Suivant procès-verbal du ministère Jacques Mercier, Inspecteur, en date du 29 Mai dernier, enregistré le 14 Juin 1857, et visé par le Directeur des affaires européennes.

La mise à prix est de cinq cents francs.

Pour extrait conforme.

Le Greffier

V. Dépôd.

ON THE PART OF THE EMPEROR, LAW AND JUSTICE.

SALE OF SEIZED PROPERTY.

This is to make known that on the thirteenth day of August, at twelve o'clock, by judgment and hearing of the tribunal of the 1 instance of Papeete.

Will be sold by public sale, to the highest bidder, on account of seizure, the right to the holding of a lease agreed for thirty years and beginning in 1842, of a coffee plantation, situated in Faa, district of Tahiti. This plantation is of a superficies of ten hectares.

rightly ones, or about, and is limited on the north, by the property of M. Laurocade, on the west by another piece of land, which separates it from the main road running from Faa to Papeete, and is planted with about six thousand coffee plants, and a large number of Mango trees, Vi trees, Orange trees, and others indigenous trees. The said property seized by the request of M. Laurocade, neopait, being an agent for settling the affairs of the partnership of Von Strahl and C^{ie} of Papeete, having in the absence of the avoué, substituted the greffier of the tribunals, to give to this affair all the required publicity, according to the articles 695, 697 and the following of the code of procedure. Visé.

On M. Muller, Frédéric Andreas, captain of the schooner expedition, who is actually absent from Papeete, according to a procès-verbal of the ministry of Jacques Mercier, sheriff of Papeete, dated the 29 of May last, and registered on the 14 of June, on the page 50 to 357, and examined by the Director of European affairs. The stating price is, five hundred francs.

For a true copy.

The greffier.

Signed: Y. Dépôd.

AVIS.

L'indigène Non-aveu, dans l'intention de vendre une partie de la terre située à Papeete et connue sous le nom de Xaiaianu.

L'indigène Aave à Ouarai est dans l'intention de vendre un terrain situé à Papeete et connu sous le nom de Xaiaianu.

Les réclamations ou oppositions à ces ventes seront reçues au bureau indigène jusqu'au 15 de mois d'août.

AVIS.

Suivant acte sous privé passé le 1 février 1857, dûment enregistré et dont copie est déposée au greffe du tribunal de commerce, il a été constitué entre M. M. Haupa et Roullin, pour l'exploitation d'une distillerie. Taux.

En vente

DANS LES MAGASINS DE M. LAHARRAGUE.

- Solai-ou américain, bonifié, qualité.
- Paris de en 1/2 baril.
- de de Chili, en 1/2 sac.
- de de Buenos-Ayres, de en 1/2 barique.
- de de en caisse.
- Café, bonne Arabique.
- Eau-de-vie Martell.
- de d'Anjou.
- de de l'Inde.
- de de Caroline.
- de de France, rouge du Chili, en baril.
- Org. du Chili.
- Indiennes de Bayonne.
- Sauconiro de Lyons.
- Claires; grand assortiment.
- Conserves alimentaires.
- Huiles d'olive.

AVIS.

M. Deschamps prévient le public qu'il continue de travailler en ville, fait la peinture, la vignette, colle le papier peint et fait le dorure à la volonté des personnes qui lui feront l'honneur de s'adresser à lui.

Notice.

M. Deschamps begs to inform the public that he still continues to work in town, doing painting, glazing, papering, and gilding, at the will of the persons who do him the honour to apply to him.

AVIS.

Les créanciers de M. Smith, décédé le 25 avril dernier, sont priés de vouloir bien présenter leurs réclamations le plus tôt possible, et les débiteurs sont invités à régler leurs comptes immédiatement avec l'exécuteur testamentaire.

A. Gibson.

All claims against the estate of the late M. Smith are requested to be sent to the undersigned as soon as possible, and those indebted to the said estate will have the kindness to make immediate payment.

A. Gibson, executor.

L'Imprimeur GÉRANT J. FAURE.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUE du 14 au 18 juillet 1857.

DATES	HAUTEUR BAROMÈTRE		TEMPÉRATURE			Moyenne du 6 h. du soir. (h. 12) du soir.	L'égale ou supérieure de la vapeur.	Humidité relative en centimes.	Quantité de pluie tombée.	Vent dominant pendant la jour.
	hauteur moyenne	variation diurne.	Minimum.	Maximum.	Moyenne					
S. 14	709,02	001,3	11,0	25,4	20,15	30,87	13,43	69,3		N. E.
D. 15	709,37	001,5	15,8	25,0	20,40	30,60	12,53	70,0		N. O.
S. 16	708,25	001,7	19,0	27,0	21,80	34,97	14,05	79,5		N. O.
M. 17	708,07	001,4	19,4	27,0	23,35	33,87	12,04	74,6		N. O.
S. 17	708,58	001,5	19,7	27,0	23,60	33,65	12,53	77,2	0,006	N. O.
D. 17	708,04	001,3	19,7	27,0	24,15	34,49	18,51	77,2		N. O.
S. 17	708,04	001,3	19,0	27,0	23,40	33,84	18,51	74,6		N. O.